

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Sami Kanaan, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard Blum, Anne Mahrer, Dominique Hausser, Christian Brunier, Carlo Sommaruga et Alberto Velasco

Date de dépôt: 14 janvier 2003

Messagerie

Proposition de résolution

pour plus de transparence dans les négociations de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) menées dans le cadre de l'OMC (*initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le processus de négociation de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) mené dans le cadre de l'OMC suite à la réunion ministérielle de Doha de novembre 2001 ;
- le danger que la libéralisation des services tels que l'enseignement, l'environnement, la santé, les transports, le logement social, l'eau, etc., représente pour la garantie de leur accès équitable à toute la population ;
- le délai fixé au 31 mars 2003 pour les Etats membres pour faire connaître leurs offres de libéralisation ;
- l'opacité des travaux du Conseil fédéral à ce sujet en dépit des conséquences potentiellement majeures pour les conditions de vie de toute la population ;

- la mise sous tutelle possible des législations et réglementations locales par l'assujettissement de celles-ci aux règles adoptées dans le cadre de l'AGCS;
- la résolution R402, déposée le 8 juin 1999 au GC et votée le 3 décembre 1999, qui, sur la base d'arguments similaires, déclarait la République et canton de Genève « zone libre de l'AMI et de ses clones » ; et invitait le Conseil fédéral à s'opposer au transfert des négociations de l'AMI à l'OMC dans le cadre du « cycle du millénaire » ;
- que c'est à Genève qu'auront lieu l'essentiel de ces négociations;

invite les Autorités fédérales à :

- communiquer publiquement les demandes et les offres de libéralisation du secteur des services faites par la Suisse et faites à la Suisse, ainsi que les priorités et le mandat en vigueur jusqu'à présent pour les négociateurs suisses ;
- intégrer le parlement, représenté par la commission de politique extérieure, dans les négociations de l'OMC afin de rendre plus démocratique et transparent le processus de négociations et afin que les citoyen-ne-s aient un relais à travers leurs élu-e-s ;
- mettre en place un processus de concertation pour chacun des secteurs couverts par les négociations, en associant de manière élargie les différents acteurs concernés ;
- mener une campagne objective d'information et de sensibilisation en Suisse à propos de ces négociations;
- associer les autorités cantonales et locales au processus de participation suisse aux négociations relatives à l'AGCS.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette résolution constitue un appel à plus de transparence et de démocratie dans la manière dont la Suisse gère sa participation aux négociations actuelles au sein de l'OMC.

Les négociations actuellement en cours pour une extension de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) constituent l'offensive la plus agressive jamais menée pour faire accepter une libéralisation substantielle de larges secteurs de services dans le cadre de l'« agenda incorporé » de l'OMC.

A peine terminée la conférence ministérielle de Seattle, qui s'est soldée par un échec, que les Etats membres de l'OMC lançaient un nouveau cycle de négociations pour étendre les règles globales du commerce international des services. Le but est d'ouvrir de nouveaux droits et de nouveaux accès aux entreprises, en particulier les firmes transnationales de services, en restreignant encore davantage dans le monde entier l'action gouvernementale en faveur de l'intérêt général.

Ces négociations redéfinissent fondamentalement le rôle des gouvernements en matière d'accès public à différents services publics essentiels partout dans le monde, potentiellement au détriment de l'intérêt général, voire du fonctionnement démocratique de notre société.

Ces négociations, commencées en février 2000, se déroulent à huis clos dans l'opacité la plus complète, créant une situation très propice à l'intervention en coulisses des groupes d'intérêts les plus puissants ayant les moyens et les contacts nécessaires. Seules les grandes entreprises transnationales ont ces moyens et peuvent ainsi faire pression sur les négociateurs qui représentent, théoriquement, les Etats membres.

L'actuel régime de l'AGCS de l'OMC, établi à l'origine en 1994, est déjà très contraignant. Ces règles visent à éliminer progressivement toutes les « barrières » gouvernementales au commerce et à la concurrence internationale dans les services. L'AGCS couvre tous les services imaginables – y compris les services publics – dans les secteurs de l'environnement, la culture, les ressources naturelles, l'eau potable, la santé, l'éducation, la sécurité sociale, les transports, la poste et les services municipaux. Ses contraintes s'appliquent virtuellement à toute mesure

gouvernementale concernant le commerce des services, du droit du travail à la protection des consommateurs, y compris la réglementation, les orientations, les subventions et les dons, les normes pour les licences et qualifications depuis les limitations d'accès aux marchés, les enquêtes sur les besoins économiques et les dispositions pour protéger les fournisseurs locaux.

La renégociation de l'AGCS qui se joue actuellement à Genève est conçue pour permettre aux entreprises un accès plus libre aux services publics :

- par l'imposition de contraintes supplémentaires aux gouvernements; leurs capacités à maintenir ou créer des normes pour l'environnement, la santé, la protection des consommateurs, etc., seront hypothéquées par l'extension de l'article VI de l'AGCS sur les réglementations intérieures, comme par exemple le fait de devoir démontrer que chacune de leurs lois ou réglementations nationales sont les « moins restrictives possible pour le commerce », indépendamment de considérations financières, sociales technologiques ou autres... ;
- par la restriction de l'utilisation de fonds gouvernementaux pour les marchés publics ;
- par l'obligation faite aux gouvernements d'accorder un accès illimité au marché et aux fournisseurs de services étrangers, quels que soient les impacts sociaux ou écologiques qu'entraînent ces activités de services... ;
- par la mise au point, par un groupe de travail spécial de l'OMC, d'un « test dit de nécessité » qui obligerait les autorités locales à respecter les conditions suivantes à l'heure de légiférer ou de réglementer:
 - a) avoir un objectif que le groupe de règlement des différends commerciaux jugerait « légitime »,
 - b) choisir, parmi les moyens « raisonnablement disponibles », la manière la moins coûteuse ou la moins restrictive d'un point de vue commercial pour atteindre leur objectif.
- etc.

Les services sont essentiels à la vie de toute société. La façon dont ils sont administrés est d'une importance cruciale pour tous les êtres humains. Les choix sur la manière dont ils sont gérés relèvent donc de la sphère publique et les négociations correspondantes doivent être menées de manière transparente, ouverte, équitable, participative et démocratique.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est totalement inacceptable que l'OMC et ses pays membres, au lieu de négocier de façon ouverte, se livrent à des tractations secrètes sur les règles en matière de fourniture des services.

La Suisse imite cette approche à l'échelle fédérale, puisque les négociateurs helvétiques travaillent dans l'opacité la plus complète, en étroite collaboration avec les représentants de groupes d'intérêts puissants (de manière similaire à l'intervention active du lobby pharmaceutique dans le cadre de la négociation parallèle sur l'accord relatif à la propriété intellectuelle TRIPS). On ne connaît pas leur mandat et leurs priorités, on ne peut pas suivre l'avancée des négociations, et il n'est pas possible d'intervenir de manière démocratique dans ce processus.

Nous demandons que soit publiée l'intégralité des documents concernant les demandes et les offres de libéralisation des services à travers l'AGCS, ainsi que la nature du mandat et des priorités des négociateurs suisses. Nous demandons également que soit mis en place une politique de communication digne de ce nom, ainsi que des mécanismes participatifs crédibles pour accompagner ces négociations.

La population de notre pays est en droit de savoir quels sont les secteurs que le Conseil fédéral entend demander et offrir à la libéralisation, dès lors que la soumission au marché de pans entiers du service public aura des conséquences importantes sur les conditions de vie de la majorité de la population.

Les autorités locales, qui voient leurs législations et réglementations mises en question par la mise en place d'un « test de nécessité », sont en droit non seulement d'être informées, mais d'être associées au processus de participation suisse aux négociations. En effet, certains membres de l'OMC, agissant au nom de leur industrie nationale, voient les réglementations locales comme un problème et veulent de nouvelles assises légales qui leur permettent de les contester. Ainsi, les réglementations jugées « non nécessaires » deviendraient une violation de l'AGCS. Il s'agit d'imposer une contrainte absolue sur toute réglementation s'appliquant même lorsque les entreprises étrangères et locales sont traitées de la même manière. A titre d'exemple certains aménagements urbanistiques pourraient être considérés comme des entraves et de ce fait contestés. De même le critère d'inesthétique pourrait être jugé extrêmement restrictif à certains types d'investissements commerciaux.

Par ailleurs, il faut souligner que tout engagement a, *ipso facto*, une incidence sur la législation nationale dans chaque domaine et de ce fait elle sera assujettie aux disciplines de l'OMC !

Il s'agit là du respect d'un principe démocratique élémentaire. Or, jusqu'à ce jour les demandes de libéralisation sont restées secrètes et il est prévu qu'il en soit de même en ce qui concerne les offres.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés-e-s, d'accepter cette résolution.

Pour en savoir plus :

<http://www.local.attac.org/geneve>

ou le fascicule sur

le colloque international sur « l'OMC et la démocratie : les implications politiques de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) »
du mardi 3 décembre 2002

e-mail : stop-agcs@voilà.fr